



ATOUS PNC BASES PROVINCE



BS 15-05-024

Syndicat  
National du  
Personnel  
Navigant  
Commercial

MAI 2015

## BASES PROVINCE : FAUSSE VICTIME, VRAIE COUPABLE

Dans un mail du 13 mai dernier à l'ensemble des pilotes basés Province, la DRH PNT a annoncé la fermeture des bases Province pour octobre 2015 au plus tard. Selon la DRH, cette fermeture trouverait son origine dans le refus des Organisations syndicales PNT de signer des avenants à l'Accord Base Province PNT. Nous laissons bien évidemment le soin à celles-ci de répondre.

Mais nous constatons que cette argumentation : pas d'accord collectif = fermeture Bases Province, est aujourd'hui servie aux PNC basés Province. C'est l'intransigeance des syndicats représentatifs à ne pas vouloir signer un accord collectif qui pousserait AF à plier bagages de Marseille, Nice et Toulouse, discours soigneusement relayé par l'Encadrement local. Plusieurs raisons de ne pas croire ces fariboles :

### **Le SNPNC a toujours été dans une logique de négociation et de conclusion d'un accord collectif.**

Mais devant l'avidité de la Direction à précariser les conditions de travail et de rémunération (25 % de productivité en plus contre seulement 5% de rémunération en plus) de nos collègues basés province, nous n'avons pas signé à l'époque le projet qu'elle nous avait soumis, et elle a décidé de procéder par le biais de deux notes de service unilatérales successives. Nous les avons alors contestées devant le Juge, et après avoir obtenu leur annulation par la Cour d'appel de Paris statuant en référé, nous avons perdu devant la même Cour (mais pas devant les mêmes magistrats) statuant au fond, qui a considéré qu'AF pouvait procéder par voie de note de service. Même si nous avons formé un pourvoi en cassation, ce dernier arrêt est exécutoire. **Cela signifie que la Direction peut continuer, malheureusement, de procéder par voie de note unilatérale et qu'elle n'a nullement besoin d'un accord collectif.** En clair, elle ne peut sérieusement justifier la fermeture des Bases par l'absence d'un texte conventionnel signé avec les syndicats représentatifs !

### **Les négociations actuelles ne nous donnent pas davantage satisfaction que les précédentes.**

Des voix s'élèvent aujourd'hui des PNC qui, c'est légitime, veulent demeurer sur leur base d'élection, et certaines organisations syndicales non représentatives et pas très bien intentionnées, pour considérer que les propositions de la Direction sont tout à fait acceptables. Cependant pour ne citer que cet exemple, quid des engagements précédents non tenus concernant les RADD (à la main du PNC) par certaines impossible à repositionner, non payés et repos imposés de 00h01 à 12h01 aux personnes qui n'ont pas démerité et qui n'ont eu comme seul tort que de servir les intérêts de la compagnie...

On nous dit notamment que la Direction ayant consenti à appliquer le système de rémunération de l'accord Paris, les quelques différences de conditions d'emploi ne justifieraient pas un refus de signer. C'est faux. La différence tient en trois mots : **STABILITÉ DE PLANNING.**

L'Accord proposé poursuit une logique productiviste se traduisant notamment par :

- La réduction unilatérale du repos post-courrier à 12 heures
- La déstabilisation de l'activité par l'entreprise permettant néanmoins d'en substituer une autre le même jour ; Conséquences : modification des horaires de la journée considérée, mais aussi des jours suivants (vol de plusieurs jours au lieu d'un vol d'une journée, décalage du fait de la modification des RPC, etc...)

En clair, chers collègues provinciaux, si vous n'avez ni famille à charge, ni amis (ou alors seulement sur Facebook), ce projet est pour vous. Les PNC basés province ne seront pas surpris d'apprendre que nos interlocuteurs, par vice ou par incompetence (et nous commençons hélas à penser que c'est pour cette dernière raison) ne nous ont fournis aucune indication sur leur activité future.

## Une manipulation inique avec un air de déjà vu !

Ajoutons que nous nous trouvons dans la même situation que lors de la signature du projet d'accord AF Bases province 2011 : nous sommes aujourd'hui à 17 mois de l'expiration de l'ACG 2013/2016 qui régit 11500 PNC (et, sans doute, nos collègues basés province si les bases ferment). S'engager sur des dérogations aussi importantes aux règles de notre ACG revient à dire à la Direction que nous sommes ouverts à la remise en cause des protections que nous avons mis à nos conditions d'utilisation. En d'autres termes, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, nous ferions Perform en l'ignorant. **Pas plus qu'en 2011, nous ne mettrons un doigt dans cet engrenage.**

On a donc bien compris qu'AF fait monter la sauce, pour opposer les PNC à leurs syndicats représentatifs et amener ces derniers à renoncer à un certain nombre de garanties conventionnelles. Il y a une autre raison qui amène la Direction à rejeter sur les syndicats la responsabilité de la fermeture des trois bases : **son échec à les rentabiliser**. En quatre ans de Base province, accumuler plusieurs centaines de millions d'euros de pertes tient du prodige. La Direction ne veut pas admettre un tel échec et cherche un bouc émissaire : les syndicats rétrogrades, et rivés à leurs acquis sociaux ("*c'est quoi des acquis sociaux ?*") sont tout trouvés. Sauf que cette fois-ci, AF régissait seule le coût du travail de son PNC au travers de ses notes de service. Un tel déni prêterait à rire, s'il n'était pas emblématique de tout ce qui se passe dans notre Compagnie : personne ne décide de rien, personne n'assume l'échec, et lorsque celui-ci s'avère trop visible, la seule sanction consiste en un numéro de chaise musicale entre dirigeants responsables...

**L'attitude d'AF à l'encontre de nos collègues basés province a certes été cohérente : elle leur a constamment menti.** Promettant aux volontaires monts et merveilles, elle a assuré à la plupart d'entre eux le salaire minimum garanti. Exaltant une aventure humaine et la pérennité des bases, elle a prévenu le mois dernier ses basés province qu'il fallait rapidement remonter à Paris et que faute de volontaires suffisants, elle taillerait dans le vif tout en restant fort discrète sur leur point de chute et la suite de leur carrière. Qui peut croire désormais cette direction quand elle voudrait rendre les syndicats responsables des malheurs dont elle a accablés les PNC basés Province ?

Et puisque la Direction prétend vouloir le bonheur des PNC Basés province : pourquoi ne pas leur proposer, comme elle le fait pour nos collègues PNT, des départs province régis par les règles Paris ? Mais la Direction est peut être inquiète à l'idée de créer un laboratoire social qui améliorerait les conditions de vie du PNC... Améliorations que les organisations syndicales seraient tentées de vouloir intégrer au prochain ACG...

**Après leur avoir menti sur l'esprit « Base »; Après leur avoir piqué du pognon en changeant les règles du jeu en cours de route; La Direction joue encore une fois sur l'angoisse des PNC basés en voulant leur faire croire que seul un accord signé avec les syndicalistes sataniques est de nature à les sauver. Tiens donc ? Après avoir obtenu de la justice la possibilité de régenter leur vie de PNC basés à coup de note de Direction, celle ci prétend vouloir aujourd'hui un Accord et menace de fermer les Bases si elle ne l'obtient pas ???**

## L'indécence de la Direction n'a décidément aucune limite !

**ADHESION**

**9 € / mois**

Si déduction faite des impôts.  
coût réel : 3 € 60 /mois

Nom :

Grade / Secteur :

Prénom :

@:

Adresse :